

Règlement LA GRAVEL NIGHT

Nature de l'épreuve et organisateur :

CYCLES PLEIN AIR est une enseigne de vente et réparation vélos implantée dans le Maine-et-Loire.

LA GRAVEL NIGHT n'est pas une course, mais une épreuve pour découvrir le patrimoine et les paysages du Maine-et-Loire. Le seul objectif est de prendre du plaisir en passant la ligne d'arrivée, il n'y a pas de classement.

Départ et arrivée :

Samedi 13 Avril 2024 au Château de l'Eperonnière à Rochefort-sur-Loire. Départ donné à minuit, rendez-vous à 20h pour le repas.

Arrivée au Château de l'Eperonnière à Rochefort-sur-Loire le dimanche matin où vous sera servi un petit déjeuner.

Parcours :

La tracé vous sera dévoilé 8 jours avant l'épreuve. Il vous sera transmis par mail au format .gpx

Les participants devront respecter l'itinéraire prévu par la fiche de route et la trace GPS fournie par l'organisation. La totalité du parcours sera réalisée en complète autonomie en respectant scrupuleusement le code de la route.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de non-respect du parcours.

Frais d'inscription :

1 boucle de 150 km à 20€ comprend :

- Pasta Party froide du Samedi 13 Avril de 20h30 à 22h00
- Accès à LA GRAVEL NIGHT
- Petit-déjeuner du Dimanche 14 Avril servi jusqu'à 11h00*

*Un participant arrivant après 11h00 pourra bénéficier d'un petit-déjeuner en s'adressant à un des encadrants CYCLES PLEIN AIR.

Inscription :

La participation est ouverte à toutes et à tous, sous réserve d'avoir 18 ans révolu le jour de l'épreuve.

Les inscriptions sont possibles uniquement via la plateforme Engage-sports

<https://www.engage-sports.com/la-gravel-night-cyclespleinair-2024/>

Clôture des inscriptions le Dimanche 07 Avril à 23h59.

En cas d'annulation par le participant, l'inscription sera remboursée jusqu'au 07 Avril 2024. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de maladie ou d'accident, l'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé au plus tard le 15 Avril 2024 (cachet de la Poste faisant foi), au-delà il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais fixes engagés.

En cas d'annulation par l'organisateur les frais d'inscriptions seront intégralement remboursés.

Heure de départ :

Le départ aura lieu sur le site du Château de l'Éperonnière à Rochefort-sur-Loire à 0h00 (soit à la première minute du Dimanche 14 Avril).

Il n'y aura pas de rythme imposé, chaque participant réalisera le parcours à une allure qu'il définira lui-même.

PAS DE CLASSEMENT À L'ARRIVÉE.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les parcours prévus peuvent être modifiés, l'épreuve neutralisée, voire annulée sans préavis, par le seul directeur de l'épreuve.

Ravitaillements :

Chaque participant est tenu de disposer de son alimentation pour rallier la ligne d'arrivée.

Des points d'eau seront à votre disposition dans les communes traversées (cimetière).

Sécurité :

L'épreuve se déroule sur voie publique ouverte et ne doit en aucun cas être motif à l'encombrement de la chaussée ou à créer un danger pour les autres usagers.

Le code de la route doit être respecté par tous les participants, qui doivent emprunter les parties droites de la chaussée et assurer leur propre sécurité en adaptant leur vitesse.

Les participants peuvent rouler seul, à deux ou en petit groupe. Ils peuvent également évoluer côte à côte pendant quelques minutes, maximum à 2 de front.

Les participants se doivent :

- d'avoir conscience de la difficulté de l'épreuve.
- d'être un cycliste de niveau confirmé ayant l'habitude des longues distances.
- de savoir gérer les difficultés induites par ce genre d'épreuve comme les conditions climatiques ou la technicité des parcours.

Les cyclistes qui ne seront pas inscrits aux épreuves et qui voudront profiter de l'effet de masse pour s'intégrer dans le dispositif, seront exclus et l'organisateur pourra engager des poursuites à leur encontre.

Pour assurer votre sécurité ainsi que celle des autres participants, il est formellement interdit de participer à l'épreuve avec :

- un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos)
- un vélo destiné au contre la montre
- un vélo non adapté à la pratique du Gravel

Les frais des soins médicaux chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement restent à la charge des participants.

Il appartient à chaque coureur de se porter mutuellement assistance en cas de besoin et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, l'organisateur mettra à disposition, et dans l'intérêt de la personne secourue, tous les moyens appropriés.

La personne secourue supportera les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels et devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En France, depuis la loi n°2002-276 du 27 février 2002 : les communes peuvent exiger une participation financière aux frais liés à des opérations de secours ou d'assistance médicale.

En cas d'impossibilité de joindre l'organisateur, les coureurs peuvent appeler directement les organismes de secours (15 Samu, 17 Police Secours, 18 Pompiers).

Autres consignes :

Si vous êtes témoin d'un accident, donnez rapidement et correctement l'alerte.

Signalez votre abandon auprès d'autres participants, si possible, ou en appelant l'organisateur.

Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription, ils acceptent de respecter toutes les clauses en intégralité et d'avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives.

Matériel obligatoire :

Les concurrents doivent avoir obligatoirement, un équipement adapté à la pratique du gravel.

Le matériel utilisé par les participants devra être conforme aux règles générales qui régissent les épreuves cyclistes Gravel.

- Casque, à porter obligatoirement tout au long de l'épreuve

- Les éclairages avant et arrière devront avoir une autonomie de 7h minimum. Ces éclairages devront avoir une puissance adaptée à la pratique du gravel nocturne.
- Les participants devront être équipés de vêtements haute visibilité avec bandes réfléchissantes adaptés à la pratique du cyclisme sont vivement recommandés.
- Les participants devront prévoir leur matériel de réparation (exemple : chambres à air, pompe, multitools, dérive chaîne etc...)
- Les participants devront être équipés d'un téléphone portable et d'une couverture de survie.

Assurance :

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Celle-ci ne prend effet que pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée.

Individuelle Accident Corporel : Il appartient aux participants de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche.

Domage et Responsabilité Matériel : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non), le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident qui serait causé par le jet de tout objet, récipient, aliment, document, papier ou détritrus sur l'itinéraire. En cas d'infraction, le concurrent sera le seul responsable à ses risques et périls pénalement, mais en outre, il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et se réservent le droit d'exclure définitivement un concurrent, et en cas de vol.

Droit à l'image :

Par sa participation chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tous formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins

publicitaires et/ou commerciales. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans.

L'organisateur et ses ayants droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

Vie privée, informatique et liberté :

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés» les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom) sur le site internet de CYCLES PLEIN AIR et de l'épreuve susvisée.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de CYCLES PLEIN AIR, société qui gère les inscriptions.

Conseil de l'organisateur :

Tout au long de cette randonnée nocturne, ne roulez pas seul. Privilégiez au minimum le binôme.